

PLAN
N°3-15-a

Commune de
SEYSSSEL (74)

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 septembre 2025, approuvant la modification n°2 du PLU du Pays de Seyssel,

Le président de la Communauté de Communes Usse et Rhône

M. Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2009
Mise à jour n°1	23/07/2020
Mise à jour n°2	22/03/2021
Modification Simplifiée n°1	09/11/2021
Mise à jour n°3	20/01/2023
Modification n°1	14/03/2023
Mise à jour n°4	23/06/2023

Édité le : 26/08/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste

Géomaticien

Fond Cadastre

ZONES URBAINES

- UH1 : Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH1 : Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2 : Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UH2 : Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH2 : Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE : Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UE : Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX : Zone urbanisée à vocation d'activités économiques
- UX : Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UX : Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nc : Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Ns : Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif égers
- Ns : Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif égers de sports et loisirs
- Nx : Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Chalet d'alpage et bâtiment d'estive
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU
- Perimètre de Mixité sociale
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL)
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.11.2 du CU
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONES NON URBANISEES, RESERVES A L'URBANISATION FUTURE

- UAH1 : Secteur à urbaniser vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UAH2 : Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UAH3 : Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte
- UAH2 : Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH : Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUX : Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- Ab : Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

Liste des emplacements réservés			
N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
ER.46	Aménagement d'une promenade publique le long du Rhône	Commune de Seyssel (Haute-Savoie)	31940 m²
ER.47	Aménagement d'une liaison cyclable	Commune de Seyssel (Haute-Savoie)	3775 m²
ER.48	Aménagement d'un cheminement "modes doux"	Commune de Seyssel (Haute-Savoie)	68 m²
ER.49	Aménagement d'un cheminement "modes doux"	Commune de Seyssel (Haute-Savoie)	310 m²
ER.50	Élargissement et sécurisation du Chemin des Alouettes	Commune de Seyssel (Haute-Savoie)	485 m²
ER.51	Création d'un accès	Commune de Seyssel (Haute-Savoie)	392 m²